

CONVENTION DE MECENAT



Entre les soussignés :

La société _____, ayant son siège au _____,
immatriculée au RCS sous le numéro _____,
représentée par _____,

ci-après dénommée « le Partenaire » d'une part,

Et :

Le Club de Basket-Ball du Canton de Limours (BBCL), ayant son siège place du Général de Gaule 91470 Limours, représentée par Monsieur Ludovic WALLE en sa qualité de président,

ci-après dénommée « l'Association » d'autre part.

Il a été préalablement exposé et convenu ce qui suit :

L'Association a proposé au Partenaire de s'associer à son projet en y apportant un soutien financier à hauteur de : _____ €

Le Partenaire accepte sans contrepartie attendue.

L'entreprise mécène versera à l'association la somme ou les dons correspondant au projet choisi et décrit ci-dessus (chèque à l'ordre de BBCL).

La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI.

Fait le ___ / ___ / ___ / , à _____,
en deux exemplaires originaux,

Partenaire (Nom + Signature)

BBCL (Signature)